

Séance du 13 décembre 2024

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
22

L'an deux mil vingt quatre et le 13 décembre à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond
GAQUERE, Maire de La Couture.

Date de la Convocation
09/12/2024

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT
Isabelle, BLONDIAUX Danielle, BOUREL Jacques, GUILBAUT Melinda,
LECLERCQ Christophe, MARQUILLY Gaele, VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile,
DOYER Régis, STIEVENART Alicia, LECOCQ Isabelle, DECLERCQ Caroline,
CAYEZ Marc, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine, FONTAINE Marc,

Date d'affichage :
6 décembre 2024

Absents, excusés : COURTIN Stéphane, BAR Jean-François, DEBYTTERE Ingrid,
DEVOS Eddy, FEVRIER Annick, FLAUDER Sébastien,

Délibération N°
2024- 44

Avaient donné pouvoir : BAR Jean-François, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
FEVRIER Annick, FLAUDER Sébastien,

Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle

Objet de la
délibération :

- Vu le Code général des collectivités locales et notamment son article L2242-1,

Don SAS Cuvelier

M. le Maire informe le conseil que la SAS Cuvelier a fait un don à la commune de La
Couture d'un montant de 2000 euros.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE à l'unanimité

D'accepter le don de la SAS Cuvelier ,fait à la commune de La Couture d'un montant de
2000 euros.

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le

17/12/2024

REÇU LE 31 DEC. 2024



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.